

ENQUETE HELICOS

A la suite d'informations relatives à l'aménagement d'une surface destinée à accueillir des hélicoptères, les voisins de la Villa Louise ont créé le Collectif Citoyen **S.HELICO LCV**. Le Maire a indiqué en réunion de quartier avoir reçu du propriétaire la confirmation qu'aucun projet n'était formé en ce sens.

Un débat général a ainsi été ouvert sur l'attitude à retenir au regard des nuisances provoquées par les hélicoptères, notamment face à des initiatives émanant de particuliers d'organiser sur leur terrain une desserte par hélicoptère.

Nous sommes tous concernés : nous vous remercions de nous faire connaître votre sentiment dans un domaine qui pourrait avoir de lourdes conséquences sur la qualité de vie de chacun.

ASSCV conservera à votre réponse une totale confidentialité.

Vous pouvez nous faire parvenir votre avis

par la poste à ASSCV BP 62 - 83420 La Croix Valmer

ou par mail : secretariat@asscv.com.

Informations relatives aux hélicoptères

Les règles juridiques sont différentes suivant l'usage :

*Des hélisations. Sur la Presqu'île de Saint Tropez plusieurs Communes ont établi sous l'autorité de la Préfecture un protocole pour organiser la création d'hélisations destinées à la desserte de leur territoire. Notre Commune ne participe pas à ce protocole. Elle peut être néanmoins être concernée par le passage de hélicos se rendant sur les communes voisines.

*Des hélisurfaces. Les hélisurfaces sont des aires non nécessairement aménagées qui ne peuvent être utilisées qu'à titre occasionnel. Elles nécessitent un accord entre des exploitants d'hélicoptères et la Préfecture, accord qui fait intervenir les Services de la Douane.

En cas d'utilisation d'une hélisurface à moins de 150 mètres d'une habitation, les personnes ayant la jouissance des lieux concernés peuvent demander au préfet de faire cesser les nuisances phoniques.

*Les opérations d'assistance et de sauvetage ne sont pas concernées.

(Chaque membre d'une famille peut répondre à cette enquête et la renvoyer par mail ou par courrier aux adresses indiquées sur le questionnaire).

ENQUETE HELICOS 2019

VOTRE NOM :

association : ASSCV Notre Village Qualité de vie Lotissement autre
 Collectif S.HELICO LCV

LA CROIX VALMER - UNE QUALITE DE VIE

Notre Commune s'est donné pour enjeu majeur d'assurer la qualité de vie en réussissant le « vivre ensemble » entre des personnes dont les habitudes et les attentes sont souvent contradictoires : les habitants qui y vivent et y travaillent, les habitants à résidence partagée, les vacanciers, les visiteurs en camping ou en tourisme. La Commune a, dans ses relations avec les nouveaux résidents, à les inviter à participer activement au respect de la qualité de vie des populations qui les accueillent. Elle doit demander expressément au Préfet que les aires de stationnement soient éloignées au minimum de 150 mètres des habitations voisines. Elle peut également s'opposer à des demandes de défrichement d'espaces boisés en vue de créer des aires d'hélic surfaces.



Estimez-vous que cet objectif soit

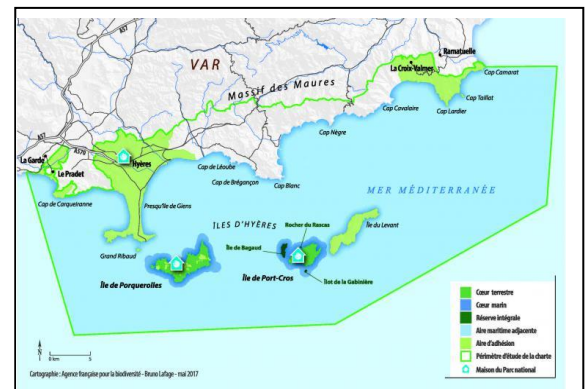
Prioritaire Important O peut attendre O Inutile

LA PARTICIPATION AU TERRITOIRE DU PARC NATIONAL DE PORT CROS

L'adhésion à la Charte de Port Cros met à la disposition de notre Commune des moyens nouveaux pour atteindre ses Enjeux de Qualité de Vie et d'Environnement.

- **Le survol du cœur du parc est interdit aux aéronefs motorisés à une hauteur inférieure à mille mètres du sol : décret du 22 avril 2009 article 15**

- **Le nouveau périmètre du parc national de Port-Cros intègre les communes signataires de la charte du Parc national de Port-Cros : arrêté du préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 17 2016**



En coopération avec le Parc National, notre Commune doit demander que soient appliquées sur son territoire désormais intégré au périmètre du Parc National, les dispositions du Parc National de Port Cros relatives au survol des aéronefs, en référence aux deux critères retenus par le décret du 22 4 2009 :

- un espace de protection pour l'ensemble de la faune.
- un espace de quiétude et de tranquillité pour tous les usagers du territoire

Estimez-vous que cet objectif soit

Prioritaire Important O peut attendre O Inutile